

2.2. Loque européenne

Aspect	Diagnostic	Procédure	Important
 <p>Photo: R. Ritter</p>	<p>Couvain lacunaire</p> <p>Les larves meurent avant operculation</p> <p>Les larves deviennent jaunâtres à brun/noir</p> <p>Se dessèchent dans les cellules et forment une écaille</p> <p>Test de l'allumette : formation de fils d'env. 1 cm de long</p> <p>Odeur de fromage, de transpiration des pieds à acidulée</p>	<p>Epizootie à déclaration obligatoire</p> <p>S'adjoindre immédiatement les services de l'inspecteur des ruchers (AO IR).</p>	<p>Infection bactérienne</p> <p>Très contagieuse.</p> <p>Reste infectieuse durant plusieurs mois</p> <p>Assainissement selon instruction de l'AO IR</p> <p>Directives techn. de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)</p>

Description générale :

La loque européenne est une maladie bactérienne. Les bactéries se multiplient dans des conditions optimales par division cellulaire. Dès que les conditions deviennent défavorables, il y a formation de capsules résistantes qui peuvent germer encore durant plusieurs mois. Les capsules hautement infectieuses sont réparties au sein de la colonie dans le nid à couvain par les travaux de nettoyage et d'entretien des ouvrières. La contamination par les capsules se fait via la nourriture donnée aux jeunes larves. Les abeilles adultes ne sont pas contaminées mais peuvent être porteuses de l'agent pathogène. Les larves malades meurent la plupart du temps encore avant operculation des cellules.

La maladie peut être transmise d'une colonie à une autre par

les abeilles : lors de pillages, dérives, mâles

l'apiculteur : lors d'échange de cadres, de réunification de colonies, de mise en ruche d'essaims malades, de reprise de matériel contaminé, de nourrissage avec du miel infecté ou importé, de l'utilisation de matériel apicole infecté, de cire insuffisamment stérilisée, d'élimination inadéquate de matériel contenant des spores, de l'achat de colonies malades.

Diagnostic :

Les symptômes suivants sont le signe de la présence de la maladie :

- Couvain clairsemé

- Des larves deviennent flasques, jaunâtres, voire brunâtres
- Dans les cellules, des larves sont à l'envers ou dans n'importe quelle position
- Odeur souvent aigre ou putride
- Test à l'allumette : masse visqueuse faisant peu de fils (moins de 1 cm)
- Larves (en croûte) brun-noir à noires que l'on peut éliminer facilement
- Moins d'abeilles (colonie affaiblie)
- Rarement, des cellules operculées sont aussi affectées. Dans ce cas, les opercules sont plats ou légèrement affaissés, parfois troués, sombres et souvent humides

Prévention :

- Contrôler régulièrement l'aspect du couvain, annoncer immédiatement des symptômes anormaux à l'inspecteur des ruchers
- Eliminer les colonies faibles
- Eviter l'hypothermie des cadres de couvain
- Colonies d'une grande vitalité avec jeunes reines et bon instinct de nettoyage
- Veiller à ce qu'il y ait toujours assez de nourriture à disposition des abeilles
- Eviter les pillages
- Pas de nourrissage avec du miel étranger à l'exploitation
- Lutter contre le varroa selon le [concept \(www.abeilles.ch/varroa\)](http://www.abeilles.ch/varroa)
- Renouveler régulièrement les cadres
- Prudence lors de l'échange de cadres entre différentes colonies
- Emplacement offrant de bonnes conditions de miellée
- Lors de l'achat de colonies, demander une confirmation écrite de l'état de santé des abeilles par une personnalité officielle (p. ex. un inspecteur des ruchers)
- Ne pas placer des colonies près de zones de séquestre
- Nettoyer à fond et désinfecter le matériel d'occasion avant premier usage

Lutte :

Il n'existe pas de remède capable de guérir une colonie de la loque européenne. Les colonies atteintes par la maladie sont soufrées par l'inspecteur des ruchers.

Assainissement :

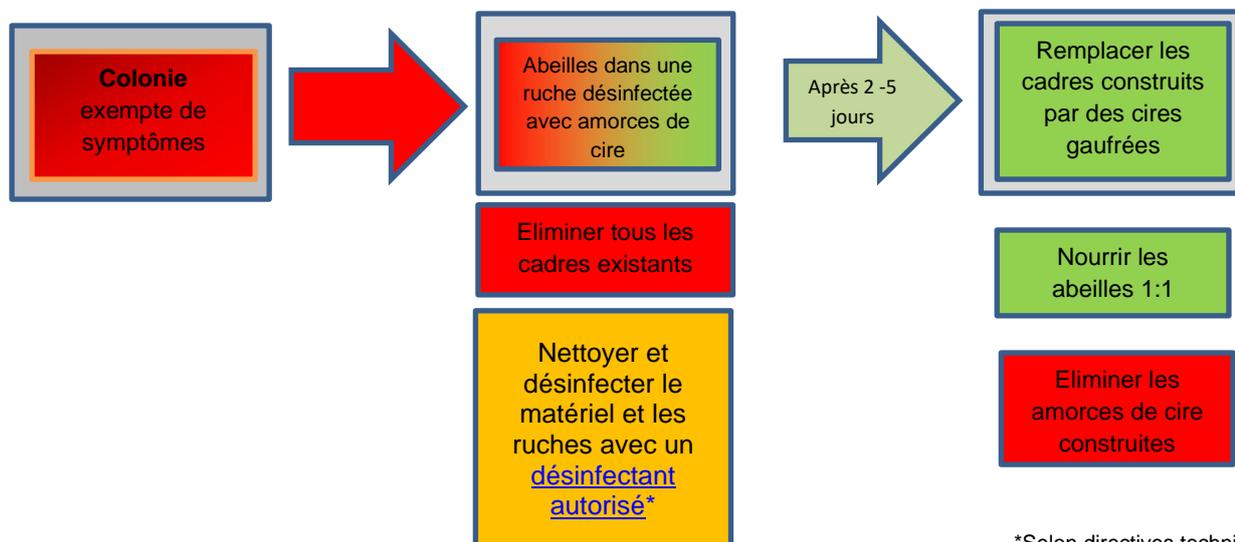
Lors d'un assainissement, les prescriptions de l'inspecteur des ruchers doivent être respectées à la lettre. Les abeilles mortes ainsi que les cadres de couvain et de nourrissage doivent être emballés hermétiquement et apportés à l'usine d'incinération des déchets pour incinération immédiate. Fondre les cadres de miel non attribuable à une colonie saine et les soumettre à un traitement thermique.

Sur ordre du vétérinaire cantonal, des colonies exemptes de symptômes cliniques peuvent être libérées de la plus grande partie de l'agent pathogène par le processus de l'essaïm artificiel ouvert ou fermé selon les indications de l'inspecteur des ruchers.

Assainissement de la loque européenne selon le processus de l'essaïm artificiel

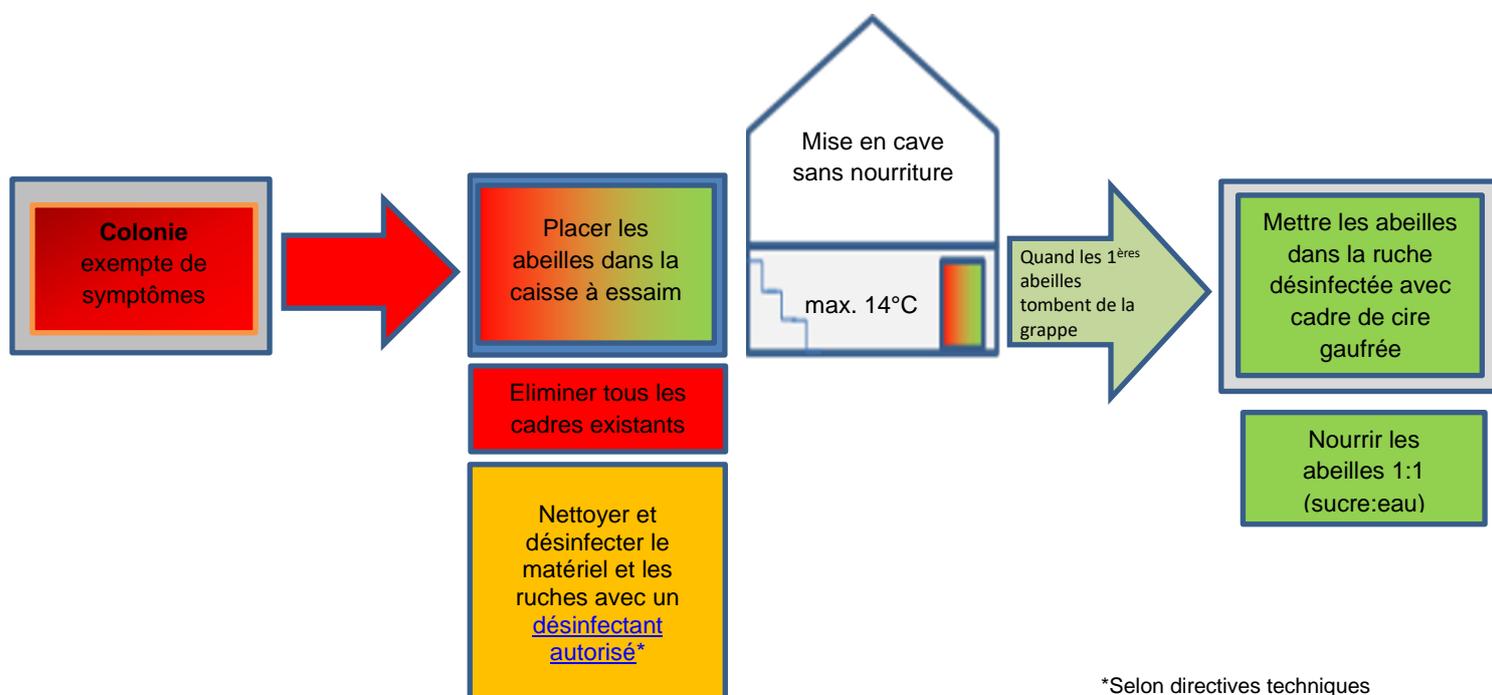
En concertation avec le vétérinaire cantonal, et sous certaines conditions, l'inspecteur des ruchers peut autoriser un assainissement partiel selon le processus de l'essaïm artificiel

Assainissement partiel par le processus de l'essaïm artificiel ouvert :



*Selon directives techniques

Assainissement partiel par le processus d'essaïm artificiel fermé :



*Selon directives techniques

L'assainissement est réglé par les [Directives techniques](#) de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV.